



à compléter par la chancellerie

NUMÉRO : M24.003

TH 679484

DÉPOSÉE LE : 30.01.2024

ATTRIBUTION À : ÉCOLES

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU :
19.02.2024

Lieu et date : Chézard-Saint-Martin, le 30 janvier 2024

Au nom du ou des groupe/s : -

Auteur ou premier signataire : Clarence Chollet et Claudine Geiser

Autres signataires (prénoms, noms) : Mary-Claude Fallet, Yves Pessina

Motion

Réinstaurer les classes de formation spéciale

Objectif de la motion :

Nous demandons au Conseil communal de réinstaurer les classes de formation spéciale au sein du CSV, à savoir une classe par degré du cycle 3 et une classe pour le cycle 2. Ces classes de formation spéciale seront destinées :

- aux élèves suivant un cursus FS pour lesquels une intégration dans une classe de formation régulière n'est pas adéquate ;
- aux élèves présentant de grosses difficultés d'apprentissages et bénéficiant de mesures d'accompagnement importantes, pour lesquels le maintien dans une classe de formation régulière n'est pas adéquat.

La motion est déposée :

- par écrit à la chancellerie ;
- **dans un délai de 20 jours avant une séance du Conseil général.**



En parallèle, le Conseil communal étudie l'opportunité d'instaurer dans chaque grand collège accueillant des élèves des cycles 1 et 2 un espace de soutien pouvant prendre en charge, tout au long de la semaine, les élèves des classes régulières nécessitant un suivi particulier, que ce soit en raison de leurs troubles d'apprentissage ou comportementaux. Un·e enseignant·e formé·e (éventuellement en poste partagé) serait responsable de cet espace et pourrait suivre de manière adéquate ces élèves au fil de l'année scolaire.

Développement :

Les classes de formation spéciale au sein de l'école obligatoire étaient précédemment au nombre de 4 au sein du CSVR, à savoir une pour le cycle 2 et une pour chaque degré du cycle 3. Ces classes n'existent actuellement plus sous cette forme, à part une classe FS de 11^e année. Les élèves en formation spéciale sont majoritairement intégrés dans les classes de formation régulière. Nous parlons ici de la formation spéciale en école obligatoire et pas des élèves scolarisés dans les établissements spécialisés.

Or, pour ces élèves rencontrant de grandes difficultés, l'inclusion dans des classes de formation régulière est un grand défi et peut s'avérer contreproductif. Ces élèves requièrent un encadrement intense et un suivi personnalisé. Les raisons de leur présence en formation spéciale sont très diverses : difficultés d'apprentissages, troubles dys- ou du spectre autistique, phobie scolaire et anxiété, cette liste n'étant pas exhaustive. Pour certains élèves, évoluer dans une classe de formation régulière est une source de motivation, pour d'autres c'est une source d'angoisse supplémentaire.

Rappelons d'ailleurs que la loi cantonale précise, dans son art. 32 « Les élèves qui ne peuvent suivre normalement l'enseignement sont placés dans des classes à pédagogie spéciale dotées de programmes particuliers, soit : a) les classes spéciales des écoles publiques; b) les classes des établissements spécialisés. »

Malgré ce cadre légal très clair, les élèves FS du CSVR se retrouvent en classe de formation régulière avec un suivi par un enseignant spécialisé qui est présent dans la classe entre 2 et 4 périodes par semaine. Peut-on parler d'encadrement suffisant alors que ces élèves étaient précédemment scolarisés dans des classes dédiées, avec des effectifs réduits et un enseignement spécifique ? Ces enfants et adolescents, déjà fragilisés et qui se retrouvent dans le circuit régulier, peuvent en retirer des bénéfices, mais ils peuvent également être dépassés par la situation, marginalisés voire complètement largués. Cela est particulièrement vrai au cycle 3 où l'entité classe n'existe plus et où le suivi des élèves est dès lors plus compliqué.

La situation pour les enseignants de formation régulière n'est pas non plus aisée. Ils doivent intégrer ces élèves qui demandent une attention particulière, ceci dans des classes parfois déjà très chargées au niveau des effectifs. Cela contribue à renforcer la pression sur le corps enseignant qui est déjà au bord de la rupture. Ce point n'est pas à négliger.

Mais les élèves FS ne sont pas les seuls pour qui l'intégration dans une classe régulière n'est pas toujours adéquate. Les élèves avec de grandes difficultés d'apprentissage, en proie à une phobie scolaire ou présentant des troubles du spectre autistique se retrouvent dans la même situation que certains élèves FS. Ces élèves devraient également pouvoir bénéficier d'un suivi particulier, hors classe lorsque cela est nécessaire. Du côté des enseignant·e-s, il est parfois nécessaire de pouvoir sortir de la classe certains élèves particulièrement intenses (par leur comportement) afin de pouvoir continuer à dispenser un enseignement de qualité sans



Réinstaurer les classes de formation spéciale

prétérer les autres élèves. Il existe certes des solutions, comme le TEKI, qui permet, à certains moments convenus à l'avance, de prendre en charge ces élèves. Mais les « crises » n'arrivent pas sur commande et disposer d'un espace où ces élèves intenses pourraient se rendre en tout temps serait un avantage certain pour la gestion de ces situations. La direction du CSVR a également initié une réorganisation des équipes de soutien en « espace ressources ». Cependant, les équipes sont formées d'une multitude d'intervenant-e-s et leur présence n'est pas continue dans les collèges. Un suivi par un-e enseignant-e-s (éventuellement en poste partagé) permettrait un encadrement optimal de ces élèves et un immense soulagement les enseignant-e-s des classes régulières. Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un tel soutien dans les collèges primaires du CSVR.